

Délibération N° 2024-26

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 avril 2024,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le relevé des avis de la CFVU de la séance du 22 mars 2024 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 22 mars 2024

- A/ MOTIFS – rentrée 2024 – liste-MCCC**
La liste des diplômes concernés et les MCCC afférentes sont détaillées dans les documents joints en annexe.
- B/ Calendriers dérogatoires et critères e-candidat**
Les calendriers dérogatoires et les critères e-candidat pour le DAEU, l'IETL, l'UFR SEG, l'UFR Droit et l'Institut de Psychologie sont détaillés dans les documents joints en annexe.
- C/ Créations et modifications de maquettes**
Les créations et modifications de maquettes [pour la rentrée 2024/2025](#) des UFR Droit, Langues, LESLA, SEG, TT, le CIEF et l'ISPEF sont présentées dans les documents joints en annexe.
- D/ Conventions**
 - 1 UFR LESLA/Théâtre de la renaissance-Oullins : convention spécifique ayant pour objet la mise en œuvre commune d'un dispositif de « chuchotines » à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel. par des étudiants en Arts de la Scène de l'Université Lumière Lyon 2
 - 2 UFR LESLA/Compagnie du gai savoir : convention spécifique ayant pour objet la mise en œuvre commune d'un dispositif de « chuchotines » à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel. par des étudiants en Arts de la Scène de l'Université Lumière Lyon 2
 - 3 UFR LESLA/EPIC Nuits de Fourvière : convention spécifique ayant pour objet la mise en œuvre commune d'un dispositif de « chuchotines » à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel. par des étudiants en Arts de la Scène de l'Université Lumière Lyon 2
 - 4 UFR LESLA/ Le Quatuor Debussy, association les Amis du Quatuor Debussy / le ProQuartet-CEMC (Centre Européen de Musique de Chambre) : ProQuartet et l'Université Lumière Lyon 2 s'associent pour mettre en œuvre un partenariat autour d'un stage du Quatuor Debussy à destination des musiciens amateurs et élèves des conservatoires et écoles de musique.
 - 5 UFR ASSP/ENS Lyon : La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon, les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique concernant la L3 de Sociologie en vue de la délivrance du diplôme de Licence de Sociologie.
 - 6 UFR : TT / EPLEFPA de Vienne-Seyssuel pour le compte du EPLEFPA-OFA de Vienne-Seyssuel : Convention de partenariat régissant les relations entre l'Université Lumière Lyon 2, et l'EPLPFA de Vienne- Seyssuel pour la Licence Professionnelle mention Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement Parcours "Chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales" (MAEP) 2023-2027.
 - 7 UFR TT/Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Vienne-Seyssuel– EPLEFPA/L'EPLPFA de Dardilly, pour le compte du CFPH d'Ecully : Convention de partenariat régissant les relations entre l'Université Lumière Lyon 2, l'EPLPFA de Dardilly et l'EPLPFA de VIENNE- SEYSSUEL pour Licence Professionnelle mention Métiers Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme Parcours "Nature en ville" 2023 -2027.
 - 8 UFR TT/ GRETA-CFA HRA public Rabelais de Dardilly : convention de partenariat précisant l'organisation pédagogique, administrative et financière de la licence professionnelle PCG (Produits du terroir, circuits courts et gastronomie) ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties

- 9 UFR Langues/LESLA/Université de Leipzig (Allemagne) : convention de coopération permettant de poursuivre la formation académique des étudiants inscrits à l'UFR langues et à l'UFR LESLA de l'Université Lumière Lyon 2, ainsi qu'à l'Institut d'études romanes et à l'Institut d'études allemandes de l'Université de Leipzig. Ainsi, les étudiants seront préparés à une carrière dans le domaine des études allemandes et françaises, et plus particulièrement à l'inscription au « Master MEEF LLCER Allemand - Lettres : Formation binationale aux métiers de l'enseignement franco-allemand : langue, littérature et culture, MA Französisch - Deutsch : Binationale Lehrerausbildung Deutsch-Französisch Sprache, Literatur und Kultur ».
- 10 UFR Droit/Langues/LESLA/TT/IEP/Lycée Notre-Dame des Minimes : convention de partenariat CPGE/IEP entre l'Université Lumière Lyon 2 et le lycée des Minimes afin de permettre aux élèves du lycée en situation d'échec aux concours, ou en cas d'annulation/transformation le cas échéant, de pouvoir, au choix, intégrer une 2^{ème} année de Licence d'histoire à l'Université Lumière Lyon 2 ou une 2^{ème} année de Licence de Droit à l'Université Lumière Lyon 2 parcours Droit-Sciences politiques ou, sous conditions, parcours de promotion « Julie Victoire Daubié » et option internationale MINERVE (Droit allemand, italien ou espagnol).
- 11 UFR TT/Langues/LESLA/Droit/ASSP/Lycée Notre-Dame des Minimes : convention de partenariat région académique – académie de Lyon (CPGE/AES). Le présent accord a pour objet de fixer pour les étudiants de CPGE de 1^{ère} année et 2^{ème} année (primants et redoublants) du lycée les modalités d'inscription, de validation, d'admission et de réorientation dans certaines licences/formations de l'Université Lumière Lyon 2 mais aussi de fixer les modalités de coopération entre l'Université Lumière Lyon 2 et le lycée, dans le but de rapprocher les domaines pédagogiques et de la recherche.
- 12 UFR LESLA/Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon (ONL) : convention de partenariat pédagogique Les deux parties conviennent de s'associer en vue de proposer aux étudiants de Master 1 dans le cadre des cours de musicologie appliquée à la médiation une série d'actions leur permettant d'expérimenter de manière concrète le travail de médiation de la musique.
- 13 ISPEF/Université Lyon 1/INSPÉ : Convention Master MEEF 2^{ème} Année-PIF année 2021-2022 La présente convention a pour objet l'organisation de la participation d'enseignants titulaires de l'Université Lumière Lyon 2, à la formation du Master MEEF 2^{ème} année parcours PIF pour l'année universitaire 2021/2022.
- 14 ISPEF/Université Lyon 1/INSPÉ : Convention Master MEEF-PIF année 2022-2023. La présente convention a pour objet l'organisation de la participation d'enseignantes et enseignants titulaires de l'Université Lumière Lyon 2, à la formation du Master MEEF Mention PIF — Parcours « Métiers de la formation d'enseignants » pour l'année universitaire 2022-2023.
- 15 ISPEF/ICLY : avenant à la convention spécifique relative au partenariat pédagogique entre l'Université Lyon 2 et l'Institut catholique de Lyon. Le présent avenant définit les évolutions pédagogiques relatives aux maquettes de la Licence en Sciences de l'Education et de la Formation mises en œuvre dès la rentrée 2023-2024.

Les calendriers dérogatoires e-candidats, les créations et modifications de maquettes et les conventions ci-dessus sont approuvés conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 35
 Quorum : 18
 Présents et représentés : 25
 Dont :
 Pour : 22
 Abstentions : 3

Fait à Lyon, le 15 avril 2024
 La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 19 avril 2024.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 19 avril 2024